

Les + Mutex Capital Obsèques

- **Un capital** garanti, jusqu'à 6 000 €, pour payer les obsèques.
- Un capital exonéré de droits de succession pour les bénéficiaires, dans les limites fixées par la législation en vigueur de l'assurance vie.
- La possibilité de transmettre un capital plus élevé que le coût des obsèques.
- **Une assistance** pour aider les proches à organiser les obsèques.
- La possibilité d'enregistrer confidentiellement ses volontés au sujet de ses obsèques.
- La prise en charge du rapatriement du corps si le décès de l'assuré a lieu à plus de 50 km de son domicile (hors déplacement vers un établissement de soins).
- Une cotisation fixe qui n'augmente pas pendant toute la durée du contrat.
- Une cotisation adaptée à vos besoins et à votre budget.
- Une souscription simple, sans questionnaire de santé.
- La possibilité de se protéger mutuellement en souscrivant à deux.

Vous souhaitez en savoir plus sur Mutex Capital Obsèques, prenez rendez-vous avec un conseiller.



Souscription réservée aux personnes âgées de 40 à 84 ans. Une fois souscrit votre capital est garanti à vie.

Votre Mutuelle toujours au cœur de votre vie !

Votre mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous.

Elle a choisi Mutex pour vous proposer des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance. Ainsi, ensemble, nous agissons chaque jour afin d'améliorer sans cesse votre protection.

Mutex, c'est :

● **la proximité**

Un réseau de mutuelles présent sur la France entière.
Plus de 1 000 agences à votre disposition.

● **la confiance**

Plus d'un million de personnes protégées.
Couverture et protection sociale de près de 200 000 entreprises.

● **la sécurité**

Près de 6 milliards d'actifs gérés.
L'ensemble de la gestion des garanties proposées est certifiée ISO 9001 V2008.

● **le développement durable**

Une gestion durable des moyens et des hommes pour le respect de l'environnement.

Des documents imprimés sur du papier composé de fibres recyclées et ou issues de forêts gérées durablement.

Données à la date du 15/10/2011 – Document à caractère promotionnel



PRÉVOYANCE

Financer ses obsèques



Mutex Capital Obsèques

Un capital + une assistance,
je prévois et puis j'oublie !

POB DPA P 12025 - Réal : PAO Mutex - 11/11

www.mutex.fr

Assureur des garanties : MUTEX
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 31 978 110 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

MUTEX



“ Je prévois un capital pour payer mes obsèques ”

Avec **Mutex Capital Obsèques**, vous pouvez financer par avance tout ou partie de vos obsèques et éviter ainsi une dépense importante à ceux que vous aimez.

Infomutex

Ce symbole **i** vous guide en toute transparence dans ce document.

Il souligne des éléments que vous devez connaître avant de souscrire.

Une solution simple et accessible pour vous !

- Vous choisissez le montant* du capital garanti : 1 500 €, 2 250 €, 3 000 €, 4 500 € ou 6 000 €.

* le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.

- Vous désignez le ou les bénéficiaires de votre choix.
- Vous souscrivez **Mutex Capital Obsèques** sans aucun questionnaire de santé, ni examen médical.
- Vous payez une cotisation mensuelle facile à intégrer dans votre budget.*
* Le montant total de vos cotisations peut, du fait de l'allongement de la durée de vie, dépasser le montant du capital garanti.
- Le montant de votre cotisation est fixé une fois pour toutes à la souscription, en fonction de votre âge et du capital garanti.

Une solution efficace et avantageuse pour vos proches !

- Vous êtes assuré immédiatement en cas de décès accidentel et après 2 ans en cas de décès suite à une maladie. Ainsi, avant ces 2 ans, l'intégralité des cotisations que vous aurez versées sera remboursée à vos bénéficiaires.
- Vous bénéficiez d'une garantie à vie, quelle que soit l'évolution de votre état de santé.
- Après réception des pièces justificatives, le capital obsèques est versé aux bénéficiaires dans les 15 jours.
- Le capital versé est exonéré des droits de succession. Vos bénéficiaires n'auront donc aucun impôt à payer sur cette somme (dans les limites fixées par la réglementation en vigueur de l'assurance vie).

i Le **contrat Mutex Capital Obsèques** peut vous permettre de transmettre jusqu'à 6 000 € au bénéficiaire de votre choix ! C'est un outil de transmission supplémentaire pour donner plus à ceux que vous aimez.



“ Je prévois une assistance pour aider mes proches à organiser mes obsèques ”

Avec **Mutex Capital Obsèques Assistance**, vous avez la certitude que vos proches ne se retrouveront pas seuls pour accomplir toutes les démarches au moment le plus éprouvant.

Des services d'assistance qui me rassurent !

- Vous téléphonez à des spécialistes pour vous renseigner sur les dispositions administratives, fiscales et juridiques à prendre en cas de décès.
- Vous enregistrez vos dernières volontés concernant l'organisation de vos obsèques en toute confidentialité. Elles seront communiquées à vos bénéficiaires après le décès. Cet enregistrement ne vaut en aucune façon testament.

- i** Si le décès a lieu à plus de 50 km du domicile principal, même à l'étranger, le rapatriement du corps est pris en charge* jusqu'au lieu d'inhumation ou de crémation (en France métropolitaine), ainsi que le retour des bénéficiaires et des accompagnants.

* Hors déplacement vers un établissement de soins.

Pour une protection à deux !

M. Z, 57 ans, choisit un capital de 3 000 €. Il désigne son épouse comme bénéficiaire.
M^{me} Z, 55 ans, choisit également un capital de 3 000 € et désigne M. Z comme bénéficiaire.

i Exemple : Pour une cotisation mensuelle totale de **29,90 €** (tarif 2011), ils se protègent mutuellement et constituent ainsi un capital qui sera mis à disposition du conjoint survivant ou à défaut de la famille et dont ils pourront se servir pour financer les frais d'obsèques à hauteur du capital choisi. **Cette cotisation est fixée à la souscription et n'augmentera pas pendant toute la durée du contrat.**

Une assistance indispensable pour mes proches !

- Après le décès, vos bénéficiaires, sur simple appel téléphonique, se renseignent sur les formalités administratives à accomplir. Ils peuvent aussi recevoir des informations juridiques utiles sur la fiscalité, les impôts, les droits de succession, les retraites...
- Dans les 3 jours qui suivent le décès, **Mutex Capital Obsèques Assistance** met un taxi à la disposition de votre conjoint et de vos enfants pour faciliter leurs déplacements.
(à hauteur de 160 €).
- Mutex Capital Obsèques Assistance** reste à la disposition des bénéficiaires pour les accompagner dans l'organisation des obsèques et de toutes les démarches consécutives au décès.

Je prévois... et puis j'oublie !

Une fois la question de vos obsèques réglée... vous n'avez plus à y penser !

- Plus d'inquiétude pour savoir si vos obsèques pourront être payées par vos proches, car vous laissez un capital pouvant leur permettre de les financer en tout ou partie. Pensez à prévenir vos bénéficiaires de l'existence du contrat et de vos souhaits*.

(* Les bénéficiaires restent libre d'utiliser le capital à leur convenance.

- Plus d'inquiétude, car vous avez prévu une assistance pour aider vos proches à accomplir les formalités administratives et à préparer le déroulement des obsèques.
- Plus d'inquiétude pour vos proches, car vous avez tout prévu pour leur éviter des démarches éprouvantes au moment le plus pénible !
- Mutex Capital Obsèques** garantit le versement d'un capital en cas de décès et vous laisse la liberté de choisir l'organisme qui s'occupera de vos obsèques !

Le saviez-vous ?

- Le coût moyen des obsèques est d'environ **4 000 €***.
- Les principales formalités à accomplir par les proches dans les 24 heures suivant le décès sont :
 - faire constater le décès par un médecin,
 - effectuer la déclaration de décès à la mairie du lieu du décès,
 - choisir une entreprise de pompes funèbres pour régler le déroulement des funérailles,
 - demander à la mairie le permis d'inhumer le défunt ou l'autorisation d'incinérer le corps...

* Coût moyen donné à titre indicatif, hors marbrerie, fleurs et concession.
Source : INSEE, La France des Services, édition 2008.